

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Demande de subventions inondations 2023/2024
	Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 04/04/2024	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 15/04/2024	Présents : 14	Représentés : 1
	Pour : 15	Abstention : 0
		Votants : 15
		Contre : 0

L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Marie-France DIDRY (pouvoir à M. Dominique DESCAMPS), Caroline REGNAULT et Florence ROSE, absentes excusées, Mme Clémence WADOUX, absente et M. Jean-François DESOOMER, absent,

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les dégâts causés sur les voiries communales par les ruissellements suite aux inondations de novembre 2023 et janvier 2024.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un plan de réhabilitation des voiries.

Considérant que les assurances ne couvrent pas les voiries.

Une demande de subvention est déposée auprès de l'Etat, du Département, de la Région.

Le coût total H.T. de l'opération s'élève à 105 665,65 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les possibilités de plan de financement suivantes :

Ressources	En raison des évènements climatiques exceptionnels, un reste à charge communal de 0 % est envisagé par l'État. Ces possibilités seront priorisées				Financement classique avec un reste à charge communal de 20 %	
	Financement 100 % État		Financement à 100 % État + Région + Département		Financement à 80% État + Région + Département	
	Montant H.T.	Taux	Montant H.T.	Taux	Montant H.T.	Taux
État - DSEC	105 665,65	100,00%	43 965,96	41,61%	22 832,83	21,61%
Région - FIIT	0,00	0,00%	31 699,70	30,00%	31 699,70	30,00%
Conseil départemental - FARDA	0,00	0,00%	30 000,00	28,39%	30 000,00	28,39%
Sous-total	105 665,65	100,00%	105 665,65	100,00%	84 532,52	80,00%
Fonds propres	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 133,13	20,00%
Total des ressources	105 665,65	100,00%	105 665,65	100,00%	105 665,65	100,00%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander les subventions DSEC, FARDA Inondations, FIIT ainsi que leur versement.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le
ID : 062-216204487-20240411-DLB_2024_02_05-DE



Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#